

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 octobre 2023

À la Mairie de Lavergne à 18 heures 15

Sous la Présidence de Didier BES

Date convocation : 11 octobre 2023

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE

Absent(s) excusé(s) : Chantal MASMAYOUX, Céline SER

Secrétaire de séance : Manon BENNE

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 septembre 2023

1.SCE EAU LAVERGNE

1.1-ABROGATION DELIBERATION N° DE-2022-73 DU 01/12/2022 – Décision de ne plus transférer au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala la compétence eau optionnelle : distribution

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retirer la délibération n° 2022_73 du 1er décembre 2022, portant sur le transfert des compétences eau optionnelle : distribution, auprès de Syndicat Mixte du Limargue et Ségala au 1er janvier 2024 (copie DE_2022_73 en document annexe)

Dans l'intérêt de la commune et de ses abonnés, le Conseil Municipal reporte le transfert au 1er janvier 2026, conformément à la loi NOTRe.

Monsieur le Maire propose l'abrogation de cette délibération, dès lors que la délibération n'a pas été exécutée à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ABROGE** la délibération n° 2022_73 du 01/12/2022

- **CHARGE** Monsieur le maire de transférer au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala l'**abrogation** de la délibération n° 2022_73 du 01/12/2022

2. DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE – OUVERTURE DE CREDITS – DM 2023 003

Vu que les dépenses inscrites au compte 212 « aménagements de terrain » ont été retirées de l'assiette éligible au FCTVA à la suite de la réforme de l'automatisation du traitement de FCTVA ;

Vu le DGD concernant l'entreprise TPJ en date du 22/07/2022 pour l'aménagement sécurité bourg, opération budgétaire n° 129 de la Commune de Lavergne, copie annexée à la DM 2023-003 ;

Vu les sommes du DGD pouvant être réaffectées budgétairement aux articles 2151 et 21538 ;

Vu la possibilité de modifier l'affectation de ces dépenses pour bénéficier du FCTVA ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires au chapitre 041 en DI et RI du budget communal 2023 de Lavergne comme suivant :

DM 2023-003 OUVERTURE DE CREDITS AU CHAPITRE 041 :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151-041	Réseaux de voirie	36 441,00	
21538-041	Autres réseaux	10 400,00	
212-041	Agencements et aménagements de terrain		46 841,00
TOTAL :		46 841,00	46 841,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

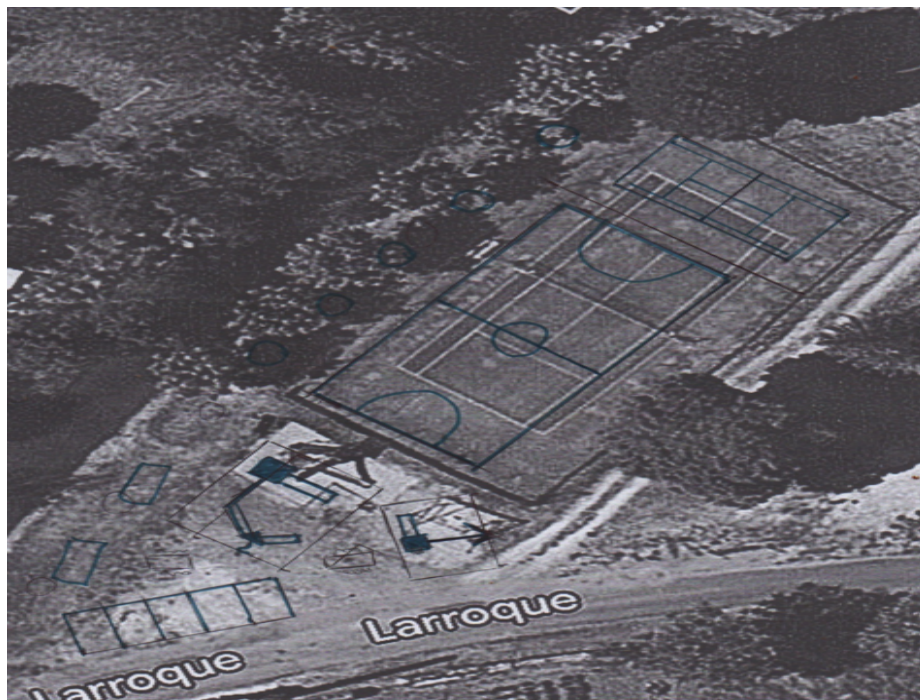
- **DECIDE** de valider la DM 2023-003 ci-dessus
- **VOTE** en Dépenses et Recettes d'investissement au chapitre 041 les crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

3. COMMUNE DE LAVERGNE

3.1 Point sur le projet « City Park » au lieu-dit « Larroque »

Monsieur le Maire donne la parole à Johan MAZIERO qui explique les démarches réalisées à ce jour.

Le concept est de garder le terrain de tennis et mettre à la place le « City Parck » avec aménagement des abords, comprenant une aire de jeux pour les enfants qui remplacerait celle actuelle et une aire de fitness.



Il présente 2 devis de Ovalequip afin de pouvoir chiffrer le projet. Avec le montage et scellement fitness, suivant les équipements, le projet pourrait s'élever à la somme de 81 885 € HT, sans compter le terrassement pour la mise en place des 2 aires (jeux et fitness)

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, est d'accord sur le principe en attente des subventions possibles.

Monsieur le Maire propose de revoir le projet avec d'autres devis au prochain conseil municipal afin de monter le plan de financement et les dossiers de subventions.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 PIANO qui est actuellement entreposé à la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal est favorable à l'installation du piano à l'école de Lavergne, après avoir l'accord du directeur de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h.

Didier BES

Thierry BOUSSAC

Patrick BOY

Véronique CANITROT

Aurore COUDERC

Dominique FROMENTEZE

Manon BENNE

Johan MAZIERO

Jean-Louis RIGOUSTE